

NON à la suppression scandaleuse des allocations de rentrée scolaire



Comment nous aider ?
Chacun·e peut contribuer à redonner la parole aux habitant·e·s : • en signant les trois référendums;
• en aidant à la récolte des signatures.
Contacts de l'UP Lancy : Taieb KALI 079 333 10 58 ou Savas Yilmaz 076 615 67 58

RÉFÉRENDUM COMMUNAL contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Lancy du 11 décembre 2025 approuvant le budget 2026, en tant qu'elle prévoit la diminution de 215 000 francs des allocations de «rentrée scolaire» par rapport à l'exercice précédent.

Les citoyennes soussignées et citoyens soussignés, électrices et électeurs de la commune de Lancy, demandent, conformément aux art. 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux art. 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération du Conseil municipal de la commune de Lancy du 11 décembre 2025, approuvant le budget 2026, en tant qu'elle prévoit la diminution de 215 000 francs des allocations de «rentrée scolaire» par rapport à l'exercice précédent, soit soumise à la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement à la main par la personne signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité Seules les personnes de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans la commune de Lancy et les personnes de nationalité étrangère âgées de 18 ans révolus qui ont leur domicile légal en Suisse depuis 8 ans au moins peuvent signer ce référendum communal.
La personne qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

NOM (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance jj/mm/aaaa	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (Adresse complète: rue, numéro, code postal et localité)	Signature

Il s'agit par ce référendum de dire NON à la suppression pure et simple des allocations de rentrée scolaire destinées aux familles et aux enfants qui en ont le plus besoin pour faire face à des dépenses indispensables. Ces aides municipales, nécessaires et bienvenues, pourront être rétablies après leur suppression brutale, si la population le décide dans les urnes. Ce n'est en effet vraiment pas sur le dos des familles modestes et de leurs enfants que doivent se faire des économies de bout de chandelle.